

Compte rendu de la réunion du 17 novembre 2015 suite à l'accident de chasse

À l'initiative de l'équipe municipale, Le 17 novembre dernier s'est tenue une réunion en mairie où ont été conviés la gendarmerie, la Direction Départementale du Territoire (DDT), les maires de St Jean et St Martin d'Uriage, la Fédération des chasseurs de l'Isère, l'Association Communale de Chasse Agréée de Revel et toutes les associations revéloises, soit environ cinquante personnes présentes.

Des échanges en amont à cette rencontre ont permis la présentation de différentes pistes pour tirer les conclusions de l'accident de chasse du 10 octobre et d'étudier les solutions possibles au niveau local afin de construire ensemble des solutions qui respectent les activités de chacun.

Après l'accueil de Bernard Michon, le lieutenant de gendarmerie a exposé les faits qui font l'objet d'une procédure judiciaire pour homicide involontaire et dont l'enquête est en cours.

Bernard Michon a ensuite invité les personnes qui le souhaitent à s'exprimer de manière franche et respectueuse. Différents sujets ont été soulevés tel que le périmètre de chasse autour des habitations et à Freydières, la fréquentation en augmentation constante sur ce site, le sentiment d'insécurité en forêt ou encore le sentiment de culpabilité de ne pas avoir su appréhender la cohabitation des chasseurs et des usagers de la forêt. Le respect des règles par tous a été évoqué tout comme l'information et signalétique à améliorer. Des questions ont été posées sur la pertinence des armes utilisées aujourd'hui. Enfin, une grande attente de la part des personnes présentes et d'élus était de pouvoir envisager la fermeture de la chasse sur la commune le samedi ou le dimanche. A cela, monsieur Sibut, Directeur de la Fédération de Chasse précise que la chasse sur Revel est déjà fermée les lundis et les mercredis (hormis la chasse aux chamois ces 2 jours) et les vendredis sur la commune pour l'ensemble du gibier. Néanmoins, cette demande spécifique de fermeture le samedis ou le dimanche devra être prise en compte. D'autres précisions techniques et légales ont été apportées par ce dernier et le maire a ensuite présenté différentes propositions travaillées en amont au niveau local :

- Modification des périmètres de chasse de manière à garantir la sécurité des promeneurs, de Freydières jusqu'au lac du Crozet => Joindre carte. Cette zone deviendrait une réserve donc non chassée.
- Demande faite aux chasseurs d'un renforcement de la formation à la sécurité.
- Mise en place au niveau des différents parkings de panneaux informatifs sur le milieu forestier (chasse, travaux forestiers, règles de conduite en forêt...).

D'autres solutions sont à travailler et demande une concertation plus large. Le Préfet a demandé que soit constitué un groupe de travail sur ce sujet. Madame Bligny, chef du service environnement à la DDT apporte des pistes de réflexion qui devront être travaillées en concertation avec les élus locaux, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage , le Conseil Départemental en charge des sentiers PDIPR et des associations.

Elle propose 3 axes de travail :

- Renforcer la cohabitation
- Renforcer la formation des chasseurs
- Renforcer les contrôles et les sanctions

Aucune échéance concernant ce groupe de travail n'a été précisée lors de cette réunion et Bernard Michon portera ce projet pour la commune.

L'équipe municipale est consciente que cette réunion n'a pas permis à tous les révélois de pouvoir s'exprimer et que certaines personnes se sentent aujourd'hui exclues de la réflexion. Si certains d'entre vous se sentaient insatisfaits des propositions avancées, il nous semble important de pouvoir encore échanger et le maire et son équipe peuvent recevoir toute personne concernée par le sujet. Nous reviendrons vers vous prochainement au regard de l'avancée du dossier.

La chasse sur Revel sera fermée le 11 janvier. En cas d'incivilité, tant de la part des chasseurs que des non-chasseurs, nous vous invitons soit à prendre contact avec l'ACCA (Mr Piantino : 06 23 97 69 36), soit à envoyer un mail à la mairie, soit à vous rendre à la gendarmerie.

Par ailleurs, « L'avis révélois » sur le site internet est un espace ouvert aux débats. Pour rappel, ne sont publiés que les messages signés et non injurieux.

L'équipe municipale